

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.284

Subventions et participations 2026 : versement d'avances avant le vote du budget primitif (FCOL)

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **49**

Nombre de pouvoirs: **21**

Nombre d'excusés: **3**

Nombre d'élus intéressés : **2**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

Elus intéressés : Valérie DUBOIS, Hélène GINGAST,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.284**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2026 : VERSEMENT D'AVANCES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF (FCOL)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES ET DES CITOYENS

Ambition : MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Enjeux : [90302 - 9) MAITRISER LES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS]

Certaines structures sont susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie en début d'année, du fait de la conjonction de différents facteurs :

- Date de vote du budget primitif de GrandAngoulême prévue au mois de février 2025 ne permettant pas l'attribution ni le versement de subventions avant cette date
- Organisation de certaines manifestations importantes avant le vote du budget primitif de GrandAngoulême (Forum Formation Emploi, ...)
- Importance de la subvention dans le budget de la structure
- Fragilité financière de certaines structures et besoins de trésorerie.

Aussi, il est proposé d'autoriser l'attribution aux organismes figurant dans le tableau ci-après d'une avance sur la subvention ou la participation 2026. L'attribution d'une avance ne présage pas de celui d'une subvention et, si le montant de la subvention décidée par le Conseil ou le bureau devait s'avérer inférieur au montant de l'avance versée, le partenaire devra reverser tout ou partie de l'avance perçue.

Le versement devra être accompagné d'une convention rappelant que le montant de l'avance versée sera déduit des versements à intervenir après le vote de la subvention pour 2026, qui ne pourra intervenir avant le vote du budget primitif.

Organismes et associations concernées	Avance sur le montant de la subvention 2025	Subvention 2025	Avance proposée sur le montant de la subvention 2026
FCOL (FOFE)	20 000 €	30 000 €	20 000 €

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de ces subventions, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une avance sur le montant de la subvention ou de la participation 2026, sans présumer de son montant définitif, pour un montant de :

- FCOL (FOFE) 20 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention, les avenants et tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Valérie DUBOIS et Hélène GINGAST ne prennent pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--